

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Réf. : 2023.039 (annule et remplace l'arrêté 2022.091)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L. 310-2 et R310-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'extrait Kbis et la demande du 16 Septembre 2022 de M. Pierre CLAEREBOUDT Pierre, « Pierre qui Roule » demeurant 40 Chemin de la Houlle 59143 WATTEN, concernant l'autorisation de stationnement d'un camion épicerie itinérant devant la mairie de WARHEM les **jeudis de 9 h 00 à 12 h 30** ;

ARRETE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper la portion du domaine public 1 Place Henri Vandaele devant la mairie côté école maternelle afin d'y installer son camion pour y exercer son activité de commerce ambulancier les **jeudis de 9 h 00 à 12 h 30** à compter du **Jedi 4 Mai 2023 pour 6 mois**, renouvelable par demande écrite avant la fin de validité.

Article 2 : Le pétitionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 4 : La présente autorisation ne dispense pas le permissionnaire de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementaires et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

Article 5 : Afin d'assurer la sécurité des piétons l'accès à tous véhicules sera interdit le **Jedi matin de 9 h 00 à 12 h 30** devant la Mairie 1 Place Henri Vandaele.

Article 6 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par les pétitionnaires des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toutes autres raisons d'intérêt général.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. Pierre CLAEREBOUDT Pierre, « Pierre qui Roule » demeurant 40 Chemin de la Houlle 59143 WATTEN
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 25 Avril 2023
LE MAIRE



[Handwritten signature]

Warhem, le 24 Avril 2023

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

[Handwritten signature]

